

DEPARTEMENT DE L'ISERE

The logo features the name 'Charnecles' in a stylized, cursive font. Above the letter 'a' is a simple line drawing of an apple with a short stem and a leaf.

MAIRIE DE CHARNECLES
260, CHEMIN DE L'EGLISE
38140 CHARNECLES
Tél. 04.76.91.07.29
Fax. 04.76.93.27.26
e-mail : accueil@ville-charnecles.fr

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES
SEANCE DU 15/02/2024
Délibération N°2024-009

Nombre d'élus : 15	Présents : 9 puis 10	L'an deux mil vingt-quatre, le trente-et-un janvier à vingt heures, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de Charnecles.
Absent(s) : 6 puis 5	Procuration(s) : 1	
Date de convocation : 08/02/2024		

Etaient présents :

Nadine REUX, Bertrand RICHARD, Séverine FAISST, Marie-Laure CHIFFE, Christine LABBÉ, Yvette COLLIAT, Luc PASCAL, Pascale POMMIER, Xavier PEDRAZZOLI (arrivé à 20h07, il prend part au vote à partir de la délibération 2024-009), Pascal PRALY.

Ont donné procuration :

Cédric POMMIER a donné pouvoir à Nadine REUX ;
Marie-Christine ROBIN a donné pouvoir à Séverine FAISST ;
Gilles LANÇON a donné pouvoir à Bertrand RICHARD.

Absents :

Maryse BOUCLET, Sophie BOURDIS-GOUYON, Gilles LANÇON, Cédric POMMIER, Marie-Christine ROBIN, Xavier PEDRAZZOLI avant 20h07.

Secrétaire de séance : Marie-Laure CHIFFE.

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2024

Madame Nadine REUX, maire, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 31 janvier 2024.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 12 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention ».

L'arrivée de M. Xavier PEDRAZZOLI fait évoluer le nombre de présents à 10 soit 13 votants, procurations comprises.

DÉLIBÉRATION 2024-009 : SIGNATURE DE LA CHARTE VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES

VU l'avis donné par le conseil privé en date du 07/12/2023 ;

CONSIDERANT l'enjeu de santé publique que représente le don d'organes, et la volonté des élus d'en faire la promotion auprès des habitants.

Madame le Maire **RAPPELLE** l'intervention de M. Bruno MEAR le 07/12/2023 lors du conseil privé venu présenter l'action du Collectif Greffes+ qui propose aux collectivités de devenir "Ville ambassadrice du don d'organes".

Elle **DIT** que depuis plus de 30 ans, l'écart entre le nombre de personnes en attente de greffe et le nombre de greffes réalisées ne cesse d'augmenter.

Elle **PRECISE** que le nombre de greffes réalisées en 2022 était de 5494 alors que 28 225 patients étaient en attente d'une greffe.

Il est donc très important compte tenu des enjeux de santé publique d'agir afin de promouvoir et de diffuser la culture du don et d'augmenter le nombre de donneurs.

Madame le maire **PROPOSE** donc :

- L'apposition d'un panneau aux entrées principales de la commune dont l'objectif est d'inciter les passants à réfléchir sur le sujet et d'en discuter ensuite avec leurs proches ;
- La signature de la charte "Ville ambassadrice du don d'organes".

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par « 13 voix pour » ; « 00 voix contre » et « 00 abstention », à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier et à faire apposer les panneaux aux entrées de la commune.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 22/02/2024

Le maire,
Nadine REUX.

